**LE PHARE FOUILLEUR**

**Bulletin d’humeur n° 73 - Mardi 11 mars 2014**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

« *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l’abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi* ».

 Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen - Article XI - 1789

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**11 mars 1963 :**

**Jean BASTIEN-THIRY….*fusillé pour la France* !**

Madame, Monsieur, cher(e)s ami(e)s et compatriotes,

 Nous connaissons la mention « mort pour la France » avec toute la tragédie qu’elle évoque. Qu’il me soit permis d’en édicter une autre : « ***fusillé pour la France*** ». Le martyr cité a été fusillé car il était pour la France !

 Elle convient parfaitement à un homme de parole, militaire de renom, animé d’une foi catholique exemplaire, patriote convaincu et ardent défenseur de l’Algérie Française. Car à cette époque l’Algérie….c’était la France !

 **Cet homme d’honneur était le colonel Jean BASTIEN-THIRY.**

 Jean-Marie BASTIEN-THIRY, dit Jean BASTIEN-THIRY, est né le 19 octobre 1927 à Lunéville (54), dans une famille de tradition militaire.

 Aîné de sept enfants, d’une famille lorraine de tradition militaire, il fait ses études à Nancy. Â vingt ans, en 1947, il est reçu à l’Ecole polytechnique.

 Diplômé de SUPAERO, Ecole d’ingénieurs qui forme sur les systèmes aéronautiques, il entre dans le corps des ingénieurs militaires de l’Air et se spécialise dans les engins dits air-air.

 Il conçoit le missile sol-sol Nord-Aviation SS.10 (puis le SS.11), qui sera utilisé par l’armée française (1955-62), l’armée américaine et l’armée israélienne (crise de Suez en 1956).

 Marié à Geneviève LAMIRAND, ils eurent trois filles : Hélène en 1955, Odile en 1957 et Agnès en 1960.

 Alors qu’il est gaulliste, c’est en 1959, à l’occasion du discours de Charles-le-Félon sur l’autodétermination, que Jean BASTIEN-THIRY devient un opposant à la politique algérienne de celui qu’il perçoit alors comme : « …*un dictateur, prêt à livrer l’Algérie sous la pression du* *mouvement arabo-communiste international* ». Et il a raison !

 Il ne craint pas de déclarer : « ***la politique algérienne du général de* *Gaulle est un crime contre******l’humanité, elle n’est qu’ignominie et* *déshonneur*** ». Quel visionnaire !

 L’échec de l’insurrection de la célèbre « semaine des barricades » à Alger, du 24 janvier au 1février 1960, dont Pierre LAGAILLARDE (qui avait 28 ans), député d’Alger et ex-parachutiste, fut l’instigateur, laissa au colonel BASTIEN-THIRY « *une profonde amertume fondée sur l’attitude finale de l’armée* ».

 …. / ….

…. / ….

 Il confia à Maître Jean-Louis TIXIER-VIGNANCOURT (NB : lire « DesRépubliques, des justices et des hommes », paru en 1976 chez Albin Michel) : « *L’Algérie étant perdue, un attentat contre de Gaulle serait un* *acte de justice* (...) ».

 Les reniements et les lâchetés politiques de Charles-le-Félon s’accumulant, dans un contexte d’abandon prémédité de l’Algérie Française, Jean BASTIEN-THIRY organise **deux attentats contre le dictateur allié aux arabo-communistes** : d’abord celui du **Pont-sur-Seine à Biarritz, le 8 septembre 1961**, puis celui du **Petit-Clamart, près de Paris, le 22 août 1962**, tous deux déjoués….malheureusement !

 Maître TIXIER-VIGNANCOURT, qui sera son avocat, rappelle dans son ouvrage précitéque Jean BASTIEN-THIRY se plaçait dans l’optique de Saint Thomas d’Aquin qui justifie, sous certaines conditions, le tyrannicide :

« *nul n’a la droit d’ôter la vie à quiconque sauf au tyran* ».

 Cet échange eut lieu à la prison de la Santé.

 Comme beaucoup de patriotes, il n’accepta pas la trahison de Charles-le-Félon, qui ne cessa de mentir honteusement sur le devenir de l’Algérie Française : mensonges à l’ensemble de notre armée, mensonges à des millions de Français, ceux de métropole et ceux d’Algérie (ceux-là même qui l’avaient accueilli à Alger, le 30 mai 1943, lors de la création du CFLN (Comité Français de la libération Nationale), mensonges à la population des Français musulmans d’Algérie, mensonges puants et indignes d’un dirigeant d’une Nation comme la France !

 Jean BASTIEN-THIRY fut arrêté le 17 septembre 1962, à son retour d’une mission scientifique en Grande-Bretagne, et inculpé devant la Cour militaire de justice présidée par le général Roger GARDET.

 Lors de son procès, Jean BASTIEN-THIRY déclara, notamment :

« ***c’est une vérité que l’homme contre lequel nous avons agi est, à tout moment*, *passible de la Haute Cour, et qu’il suffirait d’un minimum de clairvoyance et de courage de la part des parlementaires pour l’y traduire ; le dossier de ses forfaitures, de ses crimes et de ses trahisons existe, et des milliers d’hommes sont prêts à témoigner de la réalité de ces forfaitures, de ces crimes et de ces trahisons****».* Tout est dit pour accuser Charles-le Félon !

 Avant d’être dirigé vers le poteau d’exécution, le Jean BASTIEN-THIRY, le chapelet à la main, récitait le rosaire. Maître TIXIER-VIGNANCOURT lui dit : « l’exemple donné par votre sacrifice sera fécond », Jean BASTIEN-THIRY répondit : « je le crois ».

 Puis il reprit sa lecture : « Ave Maria, gratia plena, dominus tecum… ».

**Jean BASTIEN-THIRY**

**a été fusillé au fort d’Ivry-sur-Seine le 11 mars 1963, très tôt**.

 Il tomba sur le dos, écrit Maître TIXIER-VIGNANCOURT, son visage tourné vers le ciel, où l’aurore pointait.

 Et ce beau visage revêtit soudain un aspect d’adolescent.

**HOMMAGE A L’UN DES MARTYRS DE L’ALGERIE FRANCAISE.**

**N’OUBLIONS JAMAIS !**

 Merci de votre aimable considération. Bien cordialement.

 Michel SALANON

 largosalan@hotmail.fr